

RESTAURATION D'UN PASTEL – 24 ET 25 MAI 2025

OBJECTIF : Apprendre à restaurer un pastel

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Réaliser la restauration d'un pastel

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public adulte

PRÉ-REQUIS

Avoir de bonnes bases de la restauration de documents (1^{ère} année de restauration de documents à l'AAAV ou équivalent)

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

12 heures en présentiel

Deux journées de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, un week-end hors vacances scolaires zone C.

L'AAAV se réserve le droit de ne pas ouvrir ce stage si le nombre de participants est insuffisant.
Confirmation 15 jours avant date du stage.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Mini : 5 - Maxi : 12

PRIX : 250 €

Formation professionnelle : 300 €

Rappel : adhésion à l'AAAV obligatoire :

Membre : 30€

Membre bienfaiteur : 100 € ou montant libre

Prévoir des documents et 10€ à 20€ pour les fournitures achetées sur place

LIEU DE LA FORMATION

28 bis, Chemin du Tour des Bois

78400 CHATOU

CONTENU DE LA FORMATION

Ce stage a pour objet la restauration d'un pastel « sec ».

Principales interventions, suivant les dégradations constatées sur l'œuvre :

- Enlèvement des taches, des moisissures
- Réparation des déchirures
- Comblage des lacunes
- Doublage

A APPORTER

Outils : scalpel n° 3 avec lames n°15 – une spatule en acier, fine – un plioir – pinceau pour la colle

Fournitures : achat sur place de buvard, papier japon...

Autres : documents à restaurer (pastel)

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S) : Michèle BÉCAR

Restaurateur expérimenté - professorat de dessin et arts plastiques (Certificats de licence en dessin, histoire de l'art, sciences annexes et décoration) - Diplôme de l'IFROA en restauration des arts graphiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle du travail effectué au fur et mesure des étapes de réalisation.
Évaluation initiale des acquis. Évaluation formative de l'objectif de développement des compétences. Questionnaire d'évaluation de la formation en fin de stage.

(suite au verso)

ATELIER D'ARTS APPLIQUES DU VESINET - Formation d'adultes aux métiers d'art

Association Loi 1901 – Siret : 324 096 130 00020 – APE 9499Z – Siège social : Mairie du Vésinet 60 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet
Administration et formation : 28 bis Chemin du Tour des Bois - 78400 Chatou - 01 39 52 85 90 – aaav@wanadoo.fr – www.aaav.asso.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11780461178 auprès du préfet de la région Ile-de-France (ce n° d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
Association non assujettie à la TVA (art. 261-7 du CGI)

MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthode démonstrative. Explications et démonstrations des gestes par le formateur, suivi de la réalisation par le stagiaire. Correction par le formateur, au fur et à mesure de la réalisation et au final.

MOYENS TECHNIQUES

Mise à disposition d'un atelier doté d'outils et gros matériels (hors cuirs et papiers) nécessaires à l'exécution des réalisations.